

Orientations

Orientation 3.3.3 Consolider et valoriser les filières de production favorables à la biodiversité et développer des filières de proximité

Contexte

Grâce à son cahier des charges exigeant, l'appellation d'origine protégée Beaufort concourt au maintien de la diversité floristique des prairies, des alpages, des prés de fauche d'altitude et à qualité des paysages. Au-delà du fromage de Beaufort, emblématique du territoire, il existe d'autres productions locales dont la valorisation économique tient essentiellement à l'organisation de la commercialisation en circuits de proximité. C'est le cas de productions fermières (fromages de chèvres et brebis...). Il existe également des productions locales de viande, de miel et de fruits, dont certaines sous labels. La capacité d'accueil touristique importante du territoire représente une opportunité pour la valorisation en circuit de proximité, même si la forte saisonnalité de la fréquentation touristique est moins propice à l'écoulement régulier de certains produits. La diversification des productions peut concourir au maintien de petites structures d'exploitations. L'offre d'une large gamme de produits renforce l'image d'authenticité du territoire Vanoise.

Au regard de l'article L.335-1 du code de l'environnement, les parcs nationaux peuvent, avec l'accord unanime des exploitants agricoles concernés, exclure la culture d'organismes génétiquement modifiés sur tout ou partie de leur territoire.

Les races animales et variétés végétales locales constituent une composante essentielle du patrimoine agropastoral. Elles méritent d'être conservées en raison de leur adaptation aux spécificités du milieu montagnard et pour préserver la possibilité d'une relance de certaines productions dans une finalité économique.

Enjeux

Cette orientation répond aux enjeux Pérenniser la complémentarité entre une naturalité préservée et une économie agropastorale dynamique et Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines.

Lignes directrices de l'orientation

[...]

- Valoriser les démarches exemplaires auprès du grand public.
- Promouvoir, en lien avec la profession agricole, des zones dont les cultures d'organismes génétiquement modifiés seront exclues.

[...]

Orientations

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[[...]
3.3.3.d - Mettre en place, en lien avec la profession agricole, un zonage au sein desquelles la culture des OGM sera exclue	Conseil et accompagnement		Chambre d'agriculture, Société d'économie alpestre, syndicats agricoles
[...]	[...]		[...]

Référence ID de l'article : #4904

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 09:01